

**Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et  
de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand**

**INVITATION À PARTICIPER À LA PREMIÈRE PARTIE  
DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

Québec, le 19 avril 2005 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présidée par madame Claudette Journault, secondée par monsieur Pierre André et madame Christiane Courtois, commissaires, invite la population, les groupes, municipalités et les organismes à participer à la première partie de l'audience publique sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand dont les territoires ont été mis en réserve et se sont vus conférer un statut provisoire de protection.

Les séances de la première partie de cette audience publique débuteront le 2 mai 2005. Voici les coordonnées de cette première partie d'audience publique :

**Port-Cartier**

Le 2 mai 2005, 19 h  
Le 3 mai 2005, 13 h 30

Hôtel-Motel Le Château  
30, rue Élie-Rochefort  
Salle Laurier-Montcalm

**Sept-Îles**

Le 4 mai 2005, 19 h  
Le 5 mai 2005, 13 h 30 et 19 h

Hôtel Sept-Îles  
451, avenue Arnaud  
Salle Corrosol

**Fermont**

Le 9 mai, 19 h  
Le 10 mai, 13 h 30 et 19 h

Club de curling Daviault  
Place Daviault

**Uashat**

Le 16 mai 2005, 13 h 30  
Salle communautaire de Uashat  
1062, rue Arnaud

**Mani-Utenam**

Le 17 mai 2005, 13 h 30  
Salle communautaire Teueikan  
5, rue Pien

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

Le BAPE tiendra une audience en deux parties dont toutes les séances seront publiques. La première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur les projets et de mettre en lumière tous leurs aspects. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui soumet ces projets en fera d'abord la présentation. Il sera ensuite appelé, tout comme les personnes-ressources invitées par la commission, à répondre aux questions de la commission et des participants. De plus, les personnes qui le désirent pourront exposer leurs préoccupations sur un sujet précis, signaler des éléments d'intérêt ou présenter des suggestions et des commentaires susceptibles d'éclairer la commission sur les projets soumis à son analyse.

## **2. S'exprimer et explorer ensemble des pistes de solution**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, prévue au mois de juin, la commission entendra toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur les projets, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Afin de maximaliser les résultats des travaux lors de ces séances publiques, la commission tiendra des séances thématiques auxquelles tous sont conviés. Ces thématiques porteront sur les résultats de l'analyse de tous les mémoires qui lui auront été soumis, c'est-à-dire les possibilités de consensus, ainsi que les points de convergence et de divergence. La commission travaillera alors avec les participants à explorer des pistes de solution adaptées au milieu et qui tiendront compte des préoccupations soulevées.

### **LA DOCUMENTATION DISPONIBLE**

Le dossier est mis à la disposition de la population au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis, local A-M 100, ainsi que dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, Centre socio-récréatif, 500, avenue Jolliet, Sept-Îles ;
- Bibliothèque municipale Le Manuscrit, 21, Des Cèdres, Port-Cartier ;
- Bibliothèque publique de Fermont, 130, rue Le Carrefour, Fermont ;
- Centre de santé Mani-Utenam, 196, rue Innuat, Mani-Utenam ;
- Musée Shaputuan, 290, boulevard des Montagnais, Sept-Îles.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) à la rubrique *Mandats - Projets d'aires protégées*.

### **POUR RECEVOIR L'INFORMATION**

Afin d'être informé des activités du BAPE dans le dossier spécifique des projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand, il est possible de s'inscrire par courriel à l'adresse suivante : [moisie-et-lacs@bape.gouv.qc.ca](mailto:moisie-et-lacs@bape.gouv.qc.ca).

Toutefois, si vous désirez recevoir l'information relative à chacun des projets d'aires protégées pour lesquels le BAPE mènera une consultation du public, vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : [aires-protegees@bape.gouv.qc.ca](mailto:aires-protegees@bape.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer en téléphonant au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 avec madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission, au poste 422, ou avec madame Louise Bourdages, conseillère en communication, au poste 532. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [moisie-et-lacs@bape.gouv.qc.ca](mailto:moisie-et-lacs@bape.gouv.qc.ca).

SOURCE : Louise Bourdages, conseillère en communication  
(418) 643-7447, poste 532  
Sans frais : 1 800 463-4732, poste 532

**Fiche technique jointe**

## **Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand**

### **La description des projets**

Les projets présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visent la création de quatre aires protégées dans la région de la Côte-Nord. Trois de ces aires se situent dans la province naturelle des Laurentides centrales, soit la réserve aquatique de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité des lacs Pasteur et Gensart. La réserve de biodiversité du lac Bright Sand se situe, quant à elle, dans la province naturelle de la Basse-Côte-Nord.

### **Projet de réserve aquatique de la rivière Moisie**

Selon le document soumis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est d'une superficie de 3898 km<sup>2</sup> et consiste en un corridor d'une largeur de 6 à 30 km qui englobe le lit majeur de la rivière Moisie. Ce corridor s'étend du km 30 de la rivière Moisie, au nord-est de Sept-Îles, jusqu'aux lacs de la Bouteille et Le Gentilhomme, non loin de Fermont. En octroyant un statut permanent de protection à ce territoire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs entend contribuer à la protection du saumon atlantique ainsi qu'à la protection de l'un de ses lieux importants de reproduction : la rivière Moisie. De plus, cette réserve aquatique projetée héberge le caribou forestier et l'aigle royal, deux espèces désignées vulnérables par le gouvernement du Québec en mars 2005.

### **Projet de réserve de biodiversité du lac Pasteur**

La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur, pour sa part, est située à environ 15 km au nord de Port-Cartier et à l'intérieur de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles. Initialement, cette réserve de biodiversité avait une superficie de 311 km<sup>2</sup>, mais le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs projette d'agrandir cette réserve d'un autre 224 km<sup>2</sup> afin de protéger un secteur d'intérêt pour le caribou forestier de même que d'anciennes forêts.

### **Projets des réserves de biodiversité des lacs Gensart et Bright Sand**

La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart, quant à elle, est située à 40 km à l'est de Fermont et couvre une superficie de 474 km<sup>2</sup>. Pour ce qui est de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand, elle occupe une superficie de 278 km<sup>2</sup> et se situe à 130 km au sud-est de Fermont. Ces deux réserves permettent de protéger des parties du territoire du caribou forestier ainsi que des écosystèmes représentatifs de leur province naturelle respective.

Ces quatre territoires ont actuellement un statut de protection provisoire, à titre de réserves aquatique et de biodiversité projetées. En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant d'un tel statut sont l'exploitation forestière, minière et hydraulique. Les nouveaux statuts de conservation que sont les réserves aquatiques et de biodiversité peuvent permettre la réalisation des activités non

industrielles (chasse, pêche, piégeage, randonnée, activités traditionnelles autochtones) si elles n'ont pas d'impacts significatifs sur la biodiversité.

Enfin, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs souhaite créer deux conseils de conservation et de mise en valeur afin que les acteurs locaux et régionaux interviennent directement dans la planification, l'aménagement et la gestion de ces quatre aires protégées. L'un de ces conseils serait responsable de la réserve de biodiversité du lac Gensart et de la partie amont de la réserve aquatique de la rivière Moisie et l'autre de la partie aval de la réserve aquatique ainsi que des réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur et Bright Sand.

– 30 –

SOURCE : Louise Bourdages  
Conseillère en communication  
(418) 643-7447, poste 532  
Sans frais : 1 800 463-4732, poste 532